

Paris, le 28 août 2020

## CHSCT-M du 26 août 2020

L'**UNSA** était représentée par Erwann COPPERE, Martine HARNICHARD et Elisabeth DONAY.

Ce CHSCT-M était essentiellement consacré à la rentrée scolaire dans l'enseignement agricole qui se fera en présentiel pour tous et à la présentation des différents protocoles sanitaires mis en place aussi bien pour les lycées de l'Enseignement Technique Agricole, que pour l'Enseignement Supérieur. Ces différents protocoles vont être sensiblement mis à jour suite aux annonces gouvernementales et à celles du ministre de l'éducation nationale Jean-Michel BLANQUER en date du 27 août 2020.

L'essentiel de la discussion a porté sur le port du masque obligatoire et sur les mesures de distanciation sociale ainsi que sur les travaux éventuels qui ont été réalisés pour mettre en cohérence les établissements avec les obligations liées à la Covid-19.

La DGER a commandé 77 000 lots de 6 masques à destination des EPL. Même si la doctrine est de ne pas financer les masques pour les élèves, la DGER a fait le choix d'équiper les jeunes de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> et d'octroyer 10 % de ces lots de masques à destination d'autres jeunes en difficulté d'approvisionnement ou ayant oublié leur matériel personnel.

Tous les personnels identifiés comme vulnérables pourront toujours travailler à distance ou être placés en autorisation d'absence, titulaires comme contractuels. Il sera alors nécessaire de faire établir un certificat médical stipulant bien la nécessité de l'éviction en raison d'une pathologie spécifiée par le Haut Conseil de la Santé Publique.

Il est aussi rappelé que les personnels concernés peuvent bénéficier d'aménagements de postes si le télétravail est impossible et qu'ils peuvent se faire prescrire par leur médecin des masques médicaux spécifiques distribués gratuitement.

### AID EL KEBIR :

Suite à la demande de l'**UNSA**, la DGAL a présenté le bilan de l'AÏD EL KEBIR réalisé en pleine crise sanitaire dans le contexte COVID. L'AÏD s'est déroulé essentiellement le 31 juillet 2020. La DGAL n'a reçu aucun coup de téléphone. Après chaque campagne de l'AÏD un retour des départements doit être réalisé ; A ce jour, la DGAL a reçu 15 réponses.

### Enquête abattoir :

Une troisième enquête « abattoir » a été réalisée du 15 juillet au 5 août dernier. 72 DD(CS)PP sur 93 ont répondu à cette enquête de manière globale ou partielle. Quelques structures ont demandé un soutien à la DGAL suite à celle-ci. Globalement le bilan est plutôt satisfaisant et petit à petit les abattoirs retrouvent leurs effectifs.

Il y a pourtant un bémol avec un relâchement dans le port du masque et cela doit être corrigé rapidement surtout en cette période de nouvelle virulence de la COVID au moins au niveau de la propagation. La fourniture des masques est surveillée par le ministère de l'agriculture même si ceux-ci sont fournis par le ministère de l'intérieur, sachant qu'en milieu humide, ils doivent être changés plus régulièrement.

Il y a une forte inquiétude des services dans le suivi de la programmation des inspections. Un autre sujet majeur qui doit être traité en priorité est la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels dans le cadre de la COVID.

### **Personne vulnérable :**

La définition d'une personne vulnérable est établie par une liste des maladies susceptibles de développer une forme grave de la COVID publiée par le Haut Conseil de la Santé Publique. L'agent doit être en possession d'un certificat médical mentionnant une pathologie présentant un risque de développer une forme grave de l'infection à la Covid-19. L'agent est alors placé en télétravail si cela est possible ou un aménagement de poste est effectué avec le concours du médecin du travail et si tout cela est impossible alors il est placé en autorisation spéciale d'absence.

Pour les personnes vivant au contact d'une personne vulnérable le processus est le même. La fiche N°9 (personne vulnérable) doit être actualisée et sera publiée très prochainement. Une étude est en cours actuellement avec la DICOM pour rendre plus accessible les différentes fiches.

Les personnes en situation de handicap ne sont pas oubliées et la vigilance de tous est de mise. Une réflexion est en cours sur le port de la visière pour ceux qui ne peuvent porter le masque.

### **Télétravail :**

Une enquête a été lancée le 8 juillet dernier, qui concerne environ 4500 personnes et qui sera clôturée le 4 septembre prochain. Pour le moment le taux de réponse est supérieur à 50% ce qui est plutôt satisfaisant. Il sera important par la suite de prendre le temps nécessaire de l'analyse. Un groupe de travail sur ce sujet est envisagé en septembre. Il sera nécessaire d'y évoquer le télétravail en situation exceptionnelle : grève, sanitaire, canicule....

### **Commentaire UNSA :**

Ce CHSCT-M était important en cette période de rentrée scolaire mais également pour beaucoup d'agents. Le port du masque est généralisé à partir du 1<sup>er</sup> septembre dans tous les lieux clos, les couloirs et les bureaux partagés. Il est important de continuer à respecter les mesures barrières.

L'**UNSA** reste vigilante et vous demande de nous faire remonter vos difficultés, questionnements, bonnes pratiques car sans vous nous ne sommes rien.

**L'unité face à ce virus doit être notre leitmotiv.**